



PREAVIS MUNICIPAL No 02/2020 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

DEMANDE DE CREDIT EXTRABUDGETAIRE POUR FINANCEMENT D'UN DOSSIER D'AUTOCONTROLE DE L'EAU POTABLE

Monsieur la Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dès le 1er janvier de cette année, une ordonnance du DFI (Département Fédéral de l'Intérieur) sur l'eau potable contraint tous les distributeurs d'eau à certaines tâches qui étaient assumées jusqu'à présent par l'OFCO (Office Fédéral de la Consommation).

Aspect technique

Dès lors, nous devons respecter un nouveau cahier des charges et la tenue d'un dossier d'autocontrôle selon les directives W12et W1002 de la SSIGE (Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux). Ce dossier d'autocontrôle représente la mémoire du réseau d'eau et sa réalisation doit être faite sur la base de l'analyse HACCP (Hazard Analysis and Critical Control Point) qui est l'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise.

Vu la complexité de cette nouvelle responsabilité, nous avons dû faire appel à un bureau d'ingénieur spécialisé tel que le suggère l'OFCO. Le Bureau d'ingénieurs Sabert faisant partie des bureaux recommandés, nous avons fait appel à eux pour la réalisation de ce dossier.

Comme pour une grande localité, le dossier que nous avons reçu comprend :

- La description de l'organisation de la distribution d'eau, y compris la description du service de piquet, des postes clés et des responsabilités
- Le cahier des charges du fontainier
- La liste des documents et des ouvrages de la distribution d'eau
- Un schéma hydraulique du réseau
- L'analyse de risque de captages, du réservoir et du réseau selon la méthode HACCP
- Les directives de contrôle avec la périodicité correspondante pour chaque ouvrage
- Le plan d'urgence, avec liste des établissements à risques
- Le plan d'échantillonnage
- La liste des bornes hydrantes et des bras-morts ainsi que les mesures mises en place afin d'assurer la qualité de l'eau
- Les contrats de maintenance et d'entretien des installations spécifiques
- La liste des distributeurs d'eau publics et privés établis sur le territoire communal
- Le document d'information à la population sur la qualité de l'eau
- Un concept de suivi des plaintes et des réclamations
- L'évaluation annuelle du concept d'autocontrôle

Aspect financier

Ignorant la complexité de l'étude au moment d'établir le budget 2020, nous n'avons alloué aucun montant pour sa réalisation, raison pour laquelle nous vous soumettons ce préavis extrabudgétaire

Total estimé de la facture de Sabert SA, Payerne Fr. 12'000.- TTC

Les frais de mise à jour de ce dossier sont estimés à Fr. 500.- par année. Ce montant sera porté au budget dès 2021.

Conclusion et adoption

La demande de préavis municipal est d'accorder un montant de Fr. 12'000.- TTC pour couvrir le montant de la facture du Bureau d'Ingénieurs Sabert à Payerne. Ce montant est lié aux études techniques du compte Service des eaux 810.318.50.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 02/2020 de la Municipalité
- entendu la commission des finances
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 12'000.- pour le paiement de la facture du Bureau d'Ingénieurs Sabert pour la réalisation du dossier d'autocontrôle de l'eau potable exigé par l'OFCO.

Ce montant sera prélevé sur les liquidités courantes. Il sera porté en compte sur l'exercice 2020 dans le compte 810.318.50 « Etudes techniques ». Il entraînera des charges d'exploitation annuelles d'un montant d'environ Fr. 500.- pour la mise à jour du dossier d'autocontrôle.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 22 janvier 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le syndic* La secrétaire

Jean-Paul Raemy

Valérie Zumbrianen Villars